

Nombre de membres afférents  
Au Conseil municipal : 15  
En exercice : 15  
Présents : 14

**SEANCE DU JEUDI 14 OCTOBRE 2010**

L'an deux mille dix, le jeudi quatorze octobre à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAUREL, Maire.

**Présents :** Michel MAUREL, Christian BERNAT, Geneviève SOCCOL, Claude ALBA, Monique MARTY, Thierry CAUSSE, Didier MAHOUX, Christophe MAURIES, Jean-Marc ALLAIN, Laurence ROUSSET, Pascale ROMERO, José NUNES, Céline ROCACHER, Gabriel VIGUIER.

**Absente et excusée :** Jacqueline ESCANDE qui a donné pouvoir à Geneviève SOCCOL.

Date de la convocation : 01/10/2010  
Date d'affichage : 01/10/2010

Madame Monique MARTY est nommée secrétaire de séance.

---

Lecture est donnée du précédent compte-rendu. L'ordre du jour est ensuite abordé.

**1) SMACL- Nouveau contrat.**

M.BERNAT expose les propositions faites par la SMACL dans le cadre de la renégociation des contrats d'assurance de la commune. Cette dernière a permis une économie substantielle de 1 500 € sur l'année. Maintenant, il convient de choisir la formule avec l'option franchise ou sans franchise.

Le montant annuel de cotisations s'élève à **3 938.57 €** sans franchise et **3 349.39 €** avec franchise.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à 15 voix pour** de cotiser annuellement sans franchise. La cotisation s'élèvera à **3 938.57 €**.

M.Kherchiche sera contacté pour finaliser cette proposition.

**2) DECISION MODIFICATIVE N°4- SALLE FABRE.**

Monsieur Christian BERNAT expose qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative budgétaire d'un montant de 3 000 € au profit du compte 2313-155 « Rénovation de la salle Fabre ». Il propose de prélever cette somme sur le compte 2315-146 « Construction vestiaires ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à 15 voix pour de procéder à la décision modificative budgétaire n°4 suivant le détail ci-après :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	-----	-----	-----	-----
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits

<b>INVESTISSEMENT</b>				
D2313-155 : Rénovation salle Fabre			3 000 €	
D2315-146 : Construction Vestiaires	3 000 €			
<b>TOTAL D23 : immobilisation en cours</b>	<b>3 000 €</b>		<b>3 000 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>	

### **3) DECISION MODIFICATIVE N°5 – CREATION DU COMPTE EN 2315 POUR L'AMENAGEMENT DU CIMETIERE.**

Monsieur Christian BERNAT expose qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative budgétaire d'un montant de 2 888 € au profit de la création du compte 2313-163 « Aménagement cimetière ». Ces travaux ont été faits et peuvent être réglés en investissement mais ils n'avaient pas été prévus.

Il propose de prélever cette somme sur le compte 2315-146 « Construction vestiaires ». Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à 15 voix pour de procéder à la décision modificative budgétaire n°4 suivant le détail ci-après :

<b>DESIGNATION</b>	<b><u>DEPENSES</u></b>		<b><u>RECETTES</u></b>	
	----- Diminution de crédits	----- Augmentation de crédits	----- Diminution de crédits	----- Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D2313-163 : Rénovation salle Fabre		2 888 €		
D2315-146 : Construction Vestiaires	2 888 €			
<b>TOTAL D23 : immobilisation en cours</b>	<b>2 888 €</b>	<b>2 888 €</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>		

### **4) DEVIS- EVOLUTION DU POSTE INFORMATIQUE AU SECRE TARIAT DE MAIRIE.**

Messieurs CAUSSE Thierry et MAURIES Christophe exposent les 2 devis demandés respectivement à la société Magnus et TMS informatique.

**Société Magnus** : 1 613.90 € TTC

**Société TMS** : 1 373.01 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à 15 voix pour** :  
- **d'accepter** le devis de la société TMS pour un montant de **1 373.01 € TTC**.

### **5) APAVE : diagnostic des bâtiments communaux – accessibilité aux personnes handicapées- Mise aux normes.**

Monsieur le Maire présente le devis de l'Apave chargée du diagnostic réglementaire handicapés. Ces bâtiments à mettre aux normes sont les suivants :

- Salle polyvalente
- Salle Fabre
- Eglise

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à 15 voix pour :**

- **DECIDE d'accepter la proposition de l'Apave pour la mission de réalisation du diagnostic technique règlementaire handicapé dont le montant s'élève à 1 450.00 € HT soit 1734.20 € TTC.**

### **6) TLE- Révision du taux.**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de réviser le taux de TLE qui est à 4 % depuis le 6 juin 2002. Il propose d'augmenter ce taux de 1 % soit 5 % à compter de ce jour.

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.332-6,
- Vu le Code Général des impôts et notamment les articles 1585 A à 1585 H,
- Vu la délibération du 12 juin 1998 instituant la Taxe locale d'Equipement pour la Commune de Fréjeville,
- Vu les délibérations du 12 juin 1998, du 6 juin 2002 portant respectivement le taux de la Taxe Locale d'Equipement à 2 %, puis à 4 % pour toutes les catégories de constructions,

**Après en avoir délibéré, le conseil Municipal DECIDE à 15 voix pour :**

- **De modifier** à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010 la taxe locale d'équipement sur le territoire de sa commune, selon les conditions suivantes :
  - o Le taux applicable sera porté à 5% pour toutes les catégories de constructions définies à l'article 1585D du code général des impôts.
  - o Le taux de 5 % sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010 pour tout permis déposé à compter de cette même date.

### **7) - PROJET DE CONSTRUCTION DES VESTIAIRES : continuité du projet et révision des devis et du plan de financement.**

Le conseil municipal s'est prononcé pour la réalisation de la construction des vestiaires. Il conviendra de respecter la procédure des marchés publics en se rapprochant de Mme CROS Florence qui nous donnera la démarche à suivre. Le démarrage des travaux est prévu courant décembre.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **1) Décisions modificatives supplémentaires.**

##### **- DM N°6**

Monsieur Christian BERNAT expose qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative budgétaire d'un montant de 300 € au profit de la création du compte 2313-144 « Construction du bâtiment technique communal ».

Il propose de prélever cette somme sur le compte 2158-129 « Achat outillage divers ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à 15 voix pour de procéder à la décision modificative budgétaire n°4 suivant le détail ci-après :

	<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	

DESIGNATION	-----		-----		-----		-----	
	Diminution	de	Augmentation	de	Diminution	de	Augmentation	de
	crédits		crédits		crédits		crédits	
<b>INVESTISSEMENT</b>								
D2158-129 : Achat outillage divers	300 €							
D2313-144 : Construction bâtiment technique communal			300 €					
<b>TOTAL D23 : immobilisation en cours</b>	<b>300 e</b>		<b>300 €</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>					

### -DM N°7

Monsieur Christian BERNAT expose qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative budgétaire d'un montant de 2000 € au profit de la création du chapitre 65 en section de fonctionnement.

Il propose de prélever cette somme sur le chapitre 11 en section de fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à 15 voix pour de procéder à la décision modificative budgétaire n°7 suivant le détail ci-après :

DESIGNATION	<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>					
	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
	Diminution	de	Augmentation	de	Diminution	de	Augmentation	de
	crédits		crédits		crédits		crédits	
<b>FONCTIONNEMENT</b>								
D 61522 : Entretien de bâtiments	2 000 €							
<b>TOTAL D 011 Charges à caractère général</b>	<b>2 000 €</b>							
D 6558 : Autres dépenses obligatoires			752.00 €					
D 657362 : CCAS			275.00 €					
D 6574 : Subventions			1 000.00 €					
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>	<b>2 000. 00 €</b>		<b>2000.00 €</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>					

### 2) Commémoration du 11 novembre 1918.

La date est fixée au Dimanche 14 novembre.

3) Monsieur Christian BERNAT donne lecture du courrier de Mme DELANDE qui stipule que la section danse quitte l'association sportive et culturelle pour exister elle-même en tant qu'association.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au lundi 15 novembre 2010.

Sur ce, l'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 23 h 30.